



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/12

Reçu en Préfecture le : 03/05/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 avril 2012
D-2012/200

Aujourd'hui 30 avril 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Béatrice DESAIGUES

Convention avec la régie de quartier habiter Bacalan. Autorisation.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Régie de Quartier " Habiter Bacalan " est une association loi 1901 à vocation économique et sociale.

Créée en janvier 1997, la Régie de Quartier " Habiter Bacalan " s'attache à favoriser la participation des habitants et leur responsabilisation collective, à promouvoir une meilleure communication entre les habitants et avec l'ensemble des structures existantes sur le quartier

Elle mène ses activités avec comme objectif l'insertion professionnelle et sociale de ses salariés, en partenariat avec les organismes compétents.

Elle a aussi pour objet de concourir à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du quartier de Bacalan, en les impliquant dans ses différentes activités, en particulier :

- l'entretien des immeubles,
- la gestion et l'intervention sur les espaces collectifs,
- la gestion de services de proximité participant à l'amélioration du service rendu aux habitants du quartier.

Son territoire d'intervention recouvre le quartier Bacalan ainsi que d'autres quartiers (Aubiers, Grand-Parc) pour des interventions conformes aux objectifs définis ci-dessus.

Depuis 15 ans, la Régie de Quartier " Habiter Bacalan " a bénéficié de marchés de travaux dans trois principaux secteurs d'activités :

- l'entretien et nettoyage de parties communes d'immeubles (patrimoine d'Aquitanis et Mésolia Habitat),
- les chantiers Ville de Bordeaux (nettoyage et entretien divers, graffitis, ramassage des feuilles mortes...),
- les services aux particuliers et/ou aux associations.

Comme elle l'a réaffirmé dans le cadre de son 3^{ème} Projet Social, la Ville de Bordeaux a décidé de conforter sa politique en matière d'économie sociale et solidaire et consolide donc le partenariat avec cette structure.

Comme chaque année, afin de mieux répartir la programmation des prestations de services demandées par les services de la Ville, un travail avec les Directions concernées (Direction des Parcs et Jardins, Direction de la Jeunesse et des Sports, Direction de la Vie Locale) a permis l'élaboration d'une convention fixant la nature et les modalités de réalisation des activités.

Cette convention étant aujourd'hui finalisée, elle est soumise à notre assemblée.

C'est pourquoi, je vous demande Mesdames, Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Véronique FAYET

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre,

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n°..... du Conseil Municipal en date du 30 avril 2012 et reçue à la Préfecture de la Gironde le .

D'une part,

Et

La Régie de Quartier « Habiter Bacalan » (Association loi 1901) représentée par Monsieur Venturi, Président.

D'autre part,

L'objectif principal de la Régie de quartier HABITER BACALAN est de maintenir et d'améliorer la qualité du cadre de vie du quartier par l'implication des habitants dans la mise en œuvre de services nécessaires,

Cette structure associative la Régie de Quartier « HABITER BACALAN », a été créée en janvier 1997 et assure les activités suivantes :

- entretien d'immeubles
- gestion et intervention sur les espaces collectifs
- gestion de services de proximité participant à l'amélioration du service rendu aux habitants du quartier.

En ce qui concerne l'entretien des voiries et des espaces verts sur le secteur Nord, la Ville de Bordeaux a décidé de passer une convention qui fixe les modalités de réalisation de ces missions

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'association Régie de Quartier « Habiter Bacalan » assurera :

- des travaux liés à l'entretien d'espaces verts des quartiers Bacalan, Les Aubiers et Grand Parc
- des travaux de débroussaillage, désherbage et remise en état des espaces verts communaux des quartiers Bacalan, Les Aubiers et Grand Parc
- des travaux d'entretien des abords de la piste d'accélération de moto du quartier de Bacalan
- des travaux de collecte des encombrants sur le quartier de Bacalan
- une action spécifique de médiation à la piscine Tissot durant l'été.
- Une intervention de nettoyage spécifique de la plage du Lac durant la période estivale.

ARTICLE 2 : Conditions d'exécution par la Régie de Quartier « Habiter Bacalan »

L'association la Régie de Quartier « Habiter Bacalan » s'engage par la présente convention à

- exécuter les tâches telles que définies à l'article 1
- coordonner son action sur le terrain avec celles des services municipaux
- exercer la surveillance et la responsabilité des travaux.

ARTICLE 3 : Intervention de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage par la présente convention à coordonner son action avec celle de la Régie de Quartier « Habiter Bacalan » suivant ce qui est défini à l'article 2.

ARTICLE 4 : Responsabilité

L'exécution des travaux est placée sous la responsabilité de la Régie de Quartier « Habiter Bacalan » mais un contrôle pourra être effectué à tout moment par les services municipaux.

L'association Régie de Quartier « Habiter Bacalan » souscrira une assurance responsabilité civile garantissant l'ensemble des risques liés à son activité.

ARTICLE 5 : Activité d'insertion

Conformément à la démarche de développement social entreprise sur le quartier de Bacalan, la Régie de Quartier « Habiter Bacalan » s'engage à embaucher en priorité des habitants du quartier, à qui sont proposés divers types de contrats associés à une formation. Ceci en liaison avec les partenaires institutionnels (Pôle Emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi, DIRECTE).

ARTICLE 6 : Contrôle de l'association

L'association s'engage à respecter notamment les dispositions relatives à l'emploi et aux exigences liées à son activité (impôts, cotisations sociales,...).

ARTICLE 7 : Conditions financières

Le règlement des prestations énoncées ci-dessus s'effectuera sur présentation de factures.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE /OU POSTAL

Domiciliation : Crédit Coopératif Mériadeck

Titulaire du compte : Régie de quartier « Habiter Bacalan »

Adresse : 62 rue Joseph Brunet 33300 Bordeaux

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB ou RIP
42559	00041	21025813906	36

Dans l'hypothèse où l'association ne respecterait pas les clauses de la présente convention, en particulier sur les moyens de contrôle par la Ville de Bordeaux de ses activités et documents comptables, la présente convention pourrait être résiliée après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans réponse dans un délai d'un mois.

ARTICLE 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 1 janvier 2012 au 31 décembre 2012 non renouvelable.

Fait à Bordeaux, le

Pour le Maire
Véronique FAYET
Adjointe au Maire

Le Président de l'association
Régie de Quartier « Habiter Bacalan »